



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 16/12/2020

Aberrant, l'affichage environnemental risque de promouvoir l'agriculture intensive !

La loi relative à la lutte contre le gaspillage¹ prévoit l'entrée en vigueur fin 2021 d'une étiquette environnementale – le futur « Ecoscore » - pour les produits agricoles et alimentaires. Mieux informer les consommateurs sur l'impact environnemental des produits est une excellente initiative. Encore faut-il que la méthode utilisée intègre tous les critères de durabilité !

Or, pour le moment, la méthode envisagée² pour servir de base à cet Ecoscore ne prend pas correctement en compte les atteintes à la biodiversité et l'impact des pesticides. En effet, les impacts environnementaux calculés à partir de la base de données agricoles Agribalyse, qui jouera un rôle central dans l'Ecoscore, sont erronés car incomplets. Ils favorisent de manière aberrante l'agriculture intensive.

Qui plus est, cette base de données a été rendue publique prématurément, en dépit des critiques soulevées par de nombreux acteurs associatifs et professionnels.

Nous demandons donc à Barbara Pompili et Julien Denormandie le retrait des données de durabilité inexactes d'Agribalyse et le report du calendrier de l'étiquette environnementale afin que la méthode soit complétée et si besoin repensée. Il y a urgence si l'on veut éviter que certains acteurs de l'agroalimentaire n'utilisent ces données biaisées à des fins de greenwashing !

L'œuf de poule en cage, élu produit de l'année pour l'environnement ?

La loi prévoit que la future étiquette s'appuie « principalement » sur l'ACV (Analyse du Cycle de Vie), outil conçu pour noter les produits industriels. Or, cet outil calcule les impacts environnementaux en fonction des rendements, à savoir au kg ou au litre de produit fini. L'ACV donne un avantage significatif aux modes de production les plus intensifs. Elle ne tient aucun compte de l'usage de pesticides ou des antibiotiques ni de leurs impacts sur la santé, la qualité des sols, de l'air ou de l'eau. **A l'inverse, les bénéfices de l'agriculture biologique ou de l'élevage en plein air sur la biodiversité et le bien-être animal ne sont pas intégrés dans les indicateurs³.**

Appliqué à l'agriculture, cela signifie que celui qui produit le plus sur la plus petite surface a la meilleure note, quelle que soit la façon dont on produit. « *On va laisser croire au consommateur que la ferme des 1000 vaches ou l'élevage de poules en cage c'est ce qui se fait de mieux pour l'environnement !* » explique Agathe Gignoux de CIWF.

« *En l'état, cette méthodologie met en avant des systèmes agricoles qui sont à l'opposé de ceux qui sont réellement favorables à l'environnement et que nous souhaitons promouvoir ! Nous sommes prêts à transmettre nos propositions pour transformer Agribalyse en véritable outil de progrès pour l'environnement, la santé des consommateurs et le monde agricole. Nous espérons pouvoir travailler avec les promoteurs du projet pour avancer.* » déclare Cécile Claveirole, Secrétaire nationale de France Nature Environnement.

Pour corriger les biais de l'ACV, le futur Ecoscore devra donc intégrer dans les bonnes proportions des indicateurs complémentaires permettant de rendre véritablement compte de la durabilité des pratiques agricoles. Nous serons très vigilants sur la définition de ces indicateurs et souhaitons que la société civile soit beaucoup plus étroitement associée à ces travaux pilotés par l'ADEME.

¹ Article 15 LOI n° 2020-105 du 10 février 2020

² En application de la loi économie circulaire de février 2020, une expérimentation a été lancée pour préfigurer l'Ecoscore. Pilotée par l'Ademe et l'Inrae, elle doit notamment permettre de définir les indicateurs à retenir et les formats d'étiquetage.

³ <http://itab.asso.fr/activites/Agribalyse.php> et voir exemples chiffrés en annexe



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 16/12/2020

Une communication trompeuse pour les consommateurs

Il y a urgence à agir car, sans se préoccuper de ces biais, des acteurs de l'agroalimentaire se sont déjà saisis des données d'Agribalyse pour communiquer sur une soi-disant excellence environnementale⁴. Pire encore, la commande publique s'est déjà emparée de l'outil !

« *Tout cela est très préjudiciable à l'information des consommateurs* » dit Alain Bazot, Président de l'UFC-Que Choisir.

« *Les professionnels de l'agriculture biologique ont bâti au fil du temps une relation de confiance avec les consommateurs sur la base d'un haut niveau d'exigence environnementale. Le projet d'Ecospore ne doit pas créer la confusion et fragiliser cet acquis. Nous avons besoin de plus de cohérence du côté des politiques publiques sur le contenu et le sens qu'on veut donner à la transition agricole et alimentaire. En l'état, le projet d'Ecospore brouille les messages de manière très préoccupante.* » explique Didier Perréol, Président du Synabio.

⁴ <https://bleu-blanc-coeur.org/actualites/environnement/bleu-blanc-coeur-reconnue-pour-son-empreinte-environnementale/>